



Rejet de conclusions à la cour d'appel

Par **chantalou_old**, le **05/06/2007** à **16:08**

Des conclusions ont été déposées par un avocat la veille de la date de cloture et n'ont pas permis le contradictoire. Le Juge a rejeté ces conclusions. L'arrêt de la cour d'appel a sursi à statuer en demandant des pièces très importantes à l'adversaire. Il y a une nouvelle date de mise en état.

Est-ce que l'avocat pourra encore conclure ??

Déposer des conclusions la veille de la date de cloture est-elle une faute professionnelle ?

Merci bcp pour vos réponses.

Cordialement